ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse des dons aux associations

Question écrite n° 25745

Texte de la question

M. Luc Carvounas interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la baisse des dons aux associations. En 2019, plus de 900 000 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire des Restos du cœur. Parmi elles, on retrouve une grande part de mères célibataires, de familles en situation de précarité et d'étudiants. Alors que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 8 % par rapport à 2018, l'association constate une nouvelle fois une baisse importante des dons. En décembre 2019, il lui manquait 3,5 millions d'euros pour boucler son budget, soit environ deux semaines de dépenses alimentaires. En 2018, déjà, le montant global des dons perçus par les associations et les fondations avait diminué de 4,2 % selon le baromètre réalisé par France générosités. Cette chute importante intervient pourtant après une période de progression constante des dons depuis l'année 2013. Les associations sont nombreuses à pointer du doigt le contexte fiscal qui nuirait à la solidarité, et en particulier la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) dès le début du quinquennat du Président de la République. Bien que le nouvel impôt dédié au patrimoine des plus aisés (IFI) intègre toujours la possibilité de déduction fiscale *via* les dons réalisés, la forte baisse du nombre d'assujettis a mécaniquement réduit les donations, pour une perte estimée à environ 140 millions d'euros par an. Il l'interroge donc sur les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de soutenir les associations face à la baisse des dons. Il souhaite notamment connaître les mécanismes envisagés afin de faire participer les plus aisés au financement de la solidarité en France.

Données clés

Auteur : M. Luc Carvounas
Circonscription : Val-de-Marne (9e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25745
Rubrique : Associations et fondations
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 janvier 2020, page 169
Question retirée le : 30 juin 2020 (Fin de mandat)